

# SOCIÉTÉ ET CULTURE

Marrakech suscite un engouement certain chez les étrangers pour l'acquisition de riads et de maisons anciennes. Objectif: les transformer en maisons d'hôtes, accueillant des milliers d'invités. Un plus pour Marrakech, selon les hôteliers et agents de voyage. Les restaurateurs clament un manque à gagner.

**Vers la régularisation de la situation des maisons d'hôtes à Marrakech**

## Le tourisme alternatif

**A**u moment où l'industrie du voyage se débat dans une crise sans précédent, suite –surtout– aux événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, les opérateurs touristiques de Marrakech planchent sur une question conjoncturelle : la régularisation de la situation des maisons d'hôtes de la Médina de Marrakech.

C'est le thème de la réunion tenue, jeudi 13 décembre 2001, en présence du Wali de la région Marrakech-Tensift-El Haouz, Mohamed Hassad, des représentants du Groupement régional d'intérêt touristique (GRIT) Marrakech-Tensift-El Haouz, de l'Association de l'industrie hôtelière (AIH) et de l'Agence urbaine, ainsi que des investisseurs et des propriétaires de maisons d'hôtes.

À tout seigneur tout honneur. C'est le président de la commune urbaine de Marrakech-Médina –site de prédilection des maisons d'hôtes– Omar El Jazouli, qui a donné le ton. *“Seules 44 des 127 maisons d'hôtes recensées dans la médina de Marrakech, appartenant toutes à des étrangers ont reçu l'autorisation de la municipalité pour se transformer de maisons ordinaires à des maisons d'hôtes”.*

### Urgence

Comme qui dirait, le président de la commune urbaine de Marrakech-Médina persiste et signe. De quoi se plaignent les opérateurs touristiques traditionnels? Existe-t-il une loi régissant les maisons d'hôtes? Quels sont les critères d'octroi d'autorisation? Les maisons d'hôtes sont-elles soumises aux mêmes exigences de fonctionnement que les unités d'accueil touristique traditionnel? Ont-elles l'autorisation de servir de la restauration et de l'alcool?

Des questions, et bien d'autres qui semblent avoir été escamotées par la réunion. En tout cas l'urgence aura été pour l'autorité municipale de Marrakech-Médina,



• Omar El Jazouli, président de la communauté urbaine de Marrakech.

d'appeler les propriétaires de ces maisons à se constituer en une association ou à rejoindre le GRIT ou l'AIH de Marrakech. Raisons avancées par M. El Jazouli: *“pour qu'ils puissent transmettre leurs doléances aux différentes parties concernées avant l'adoption prochaine par le parlement du projet de loi relatif aux maisons d'hôtes”.* C'est un peu mettre la charrue avant les bœufs! Autant dire qu'il est resté vague et prudent dans une réunion où l'ordre du jour aura été caractérisé par son imprécision.

C'est connu. Les maisons d'hôtes ne sont régies par aucune loi. La loi en cours de “confection” au Parlement est un projet de loi général sur tous les établissements touristiques, dont ces fameuses maisons.

Pour l'instant ces maisons sont tolérées, mais soulèvent toujours beaucoup de questions à propos de leur gestion, de leurs rapports avec le Fisc et avec les acteurs touristiques. Elles n'ont pas de numéro de registre de commerce et ne sont pas imposables.

Pourtant, au même titre que les unités d'accueil touristiques traditionnelles, les maisons d'hôtes reçoivent des clients, déclinés sous le nom d'invités. Ils ne sont ni inscrits à l'accueil, ni sur une fiche de police. C'est dire, hormis le contrôle d'identité aux frontières, ces “invités” séjournent dans l'anonymat le plus total et leur apport en devises est presque nul. En effet, les frais de séjour sont pour la plupart du temps payés dans le pays

émetteur. D'ailleurs les quelques rares discussions soulevées lors de cette réunion ont plutôt porté sur des questions de forme. Soit.

Pour sa part, le tout nouveau wali de Marrakech, Mohamed Hassad, a rappelé que cette réunion s'insère dans le cadre d'une initiative visant la régularisation de la situation des maisons d'hôtes –à Marrakech où le seuil de tolérance vis-à-vis des riverains est atteint. En tout cas, c'est le sentiment qui semble se dégager du propos du Wali: *“certains comportements nés de la présence de ces maisons dans des quartiers et des ruelles de la Médina irritent la population, en plus des dépassements enregistrés au niveau de la modification du cachet architectural des maisons”.*

### Dépassement

Il y a urgence, semble vouloir dire l'expat de la RAM. Partant, pour hâter le processus, il annonce la mise en place d'une commission mixte au niveau de la préfecture de Marrakech-Médina composée de représentants de tous les départements administratifs concernés par le secteur touristique. Mohamed Hassad a également invité les propriétaires des maisons d'hôtes à faire preuve de clarté et de transparence en remplissant le questionnaire qui leur sera adressé prochainement portant sur la régularisation de la situation des maisons d'hôtes à l'échelon local. Parlant au nom du groupement touristique, le directeur général de l'hôtel Tikida Garden Marrakech, Jalil Benabbès-Taârji, a réaffirmé la position favorable des professionnels du tourisme de Marrakech quant à l'existence des maisons d'hôtes à Marrakech. Un plus pour la ville, une source d'emploi, un palliatif aux situations répétitives de surbooking des traditionnelles unités d'accueil. □

Bachir Thiam